



Jussieu-Paris: déclencheur de l'alerte amiante

Le 29 septembre dernier, le président de la République française inaugurait la fin de la "rénovation" du campus de Jussieu, Paris-VII. Cet immense complexe – les blocs sont reliés par 50 km de couloirs ! – fut construit au centre de la capitale entre 1964 et 1972.



En 20 ans de travaux, 200'000 m² de flocages au crocidolite, l'amiante le plus dangereux, étaient finalement évacués et le campus rénové.

Bien qu'elle fût dissimulée lors de l'inauguration, la raison de cet interminable chantier, soit les dangers de l'amiante, dénoncée publiquement dès 1974, n'a même pas été évoquée. *Comment admettre que les responsables de la plus grande université scientifique de France puissent nier les faits ?* s'interrogent les lanceurs d'alerte amiante de cette catastrophe sanitaire.

Ce scandale fut nié dès les premières révélations, puis dissimulé par l'Etat, le *Comité permanent amiante CPA* et leurs dénonciateurs furent bafoués. Pourtant, les conséquences de ce déni de prévention de la santé des chercheurs, enseignants, techniciens et étudiants sont là. En 1994 déjà, lorsque huit cas de maladies professionnelles dues à l'amiante étaient découverts, un *Comité anti-amiante Jussieu* s'est constitué pour exiger le désamiantage immédiat du site: une première en France. Ses tracts, manifestations et grèves dénonçaient les manœuvres dilatoires du CPA souhaitées par les industriels de l'amiante, les pouvoirs publics, y compris les médecins chargés de la surveillance médicale du personnel de Jussieu. Claude Allègre, ministre de tutelle se prononçait avec violence en 1979 contre le désamiantage prétendant que *le refus du risque, voilà l'ennemi !* Or ces risques étaient et demeureront bel et bien réels. Preuve en est que chaque année amène son lot de nouvelles victimes.

A ce jour ce serait 169 cas de maladies professionnelles et plus de 40 décédés identifiés par le *Comité anti-amiante Jussieu*. "Ce serait", car l'Université ne fournit plus aucun chiffre, y compris sur l'état de santé des 35'300 étudiants inscrits actuellement et l'on ignore tout de l'état de santé des centaines milliers d'autres qui ont été exposés auparavant à l'amiante, l'Etat préfère ignorer ces "victimes oubliées".

En 1996, la décision de désamianter Jussieu fut enfin décidée, mais pas pour autant assumée puisqu'il aura fallu 20 ans et 1.7 milliard d'euros pour en venir à bout. Le désamiantage était budgété initialement à 183 millions d'euros. La même année, le *Comité anti-amiante* portait plainte, mais le procès pénal est constamment renvoyé: *on attend que tous les responsables aient disparu !* La récente omission de F. Hollande est symptomatique d'une volonté d'étouffer définitivement cette scandaleuse affaire et les mobilisations qui l'ont alors dénoncée.



Malgré nos recherches, le bilan est loin d'être complet. On ignore toujours d'où provenait l'amiante crocidolite et ce qu'il est devenu après le déflocage. Quant au nombre de victimes, sachant qu'elles ont été contaminées jusqu'aux années 2000, le temps de latence des maladies de l'amiante pouvant atteindre plus de 40 ans, ce n'est que dans un quart de siècle qu'il sera révélé, mais pas pour autant divulgué.

Si *AlerteAmiante* rappelle l'affaire de Jussieu, c'est qu'elle est emblématique de milliers de scandales similaires un peu par tout en Europe et dans le monde. Toute proportion gardée, celui de la TVSR évoqué dans notre précédente édition en a toutes les caractéristiques: tentative avortée de fixer l'amiante, désamiantage interminable, coûts exorbitants, refus d'inventorier les personnes exposées et de reconnaître que la plupart de celles qui en sont mort·e·s l'ont été à cause de l'amiante. ■

Pour contacter la rédaction du bulletin *AlerteAmiante*.

Par mail: francois.iselin@mail-box.ch ou info@caova.ch

Vos critiques, commentaires ou contributions sont bienvenues.

CAOVA Avenue Vinet, 39, 1004 Lausanne
CCP 10 - 25551 - 5, mention "CAOVA"
Infos: www.caova.ch Mail: info@caova.ch
Permanence téléphonique: 021 784 48 35





Il aura fallu 22 ans entre cette alerte de 1974: "L'amiante tue... les patrons aussi" et le début du désamiantage de l'Université de Jussieu.



Jussieu et la Suisse romande



Grâce aux mouvements des enseignants, chercheurs et étudiants de Jussieu, cette catastrophe sanitaire nous a fait prendre conscience des dangers que constituaient les floccages à l'amiante. Apprenant l'affaire de Jussieu, des journalistes en Suisse s'en sont à juste titre alarmés. Ils ont informé la population, dénoncé le scandale ce qui a abouti à dresser l'inventaire de plusieurs milliers bâtiments floqués en Suisse, à l'interdiction de l'usage de l'amiante, au déflocage de nombreux

bâtiments publics et à l'obligation d'en reconnaître les victimes.

La publication du livre du *Collectif intersyndical sécurité des universités Jussieu* (CFDT, CGT, FEN) paru en 1977 a fait l'effet d'une bombe. Les secrets des multinationales de l'amiante et de l'amiante-ciment, dont Eternit, propriété de la famille suisse Schmidheiny, y étaient dénoncés. Ces révélations, savamment cachées jusqu'alors ont sans conteste permis aux médias, scientifiques, syndicats et certains partis politiques de faire le ménage de l'amiante en Suisse, bien qu'il reste beaucoup de poussière sous l'épais tapis de mensonges.

tion du journal *24 Heures* consistant à évaluer les effets des floccages de la Tour des IRL (Imprimeries réunies Lausanne) sur le personnel qui l'occupait... et, indirectement, de rassurer les journalistes qui à juste titre s'en alarmaient. Cette tour ne sera défloquée qu'en 1993, soit 17 ans après que l'alerte a été donnée !

Ce mandat incita l'EPFL, qui ignorait tout de l'amiante et des floccages, à s'associer avec l'*Institut universitaire romand de Santé au Travail* (IST). Ce fut une longue et fructueuse collaboration scientifique qui aboutit, non seulement à dénoncer les risques l'amiante en Suisse puis 15 ans après d'en interdire l'usage sans pour autant réussir à mettre hors état de nuire la masse d'amiante dispersée pendant un siècle dans les bâtiments et l'environnement. ■



Déflocage de la Tour métallique des IRL en 1993

Jussieu: chronologie d'une catastrophe sanitaire annoncée

Année Age

Principaux événements

1943 -21 21 ans avant le flocage au crocidolite

La Turner and Newall et huit autres industriels de l'amiante confient une première étude expérimentale sur les pathologies de l'amiante à un laboratoire nord-américain. Résultat, 80% des souris exposées développent un cancer du poumon en moins de trois ans. Les résultats de cette étude resteront secrets.

1960 -4

L'étude du docteur Wagner confirme que l'amiante est à l'origine des mésothéliomes qui affectent les mineurs en Afrique du Sud et révèle que ce cancer de la plèvre atteint aussi les riverains des usines. Il dénombre 33 cas de mésothéliomes dans la population des mineurs d'amiante dans la province du Cap.

1964 0 Ouverture du chantier de Jussieu

Les structures métalliques sont floquées sur 190'000 mètres carrés avec 2'000 tonnes d'amiante crocidolite provenant probablement d'Afrique du Sud sous Apartheid. Les fibres [d'amiante] étaient pulvérisées à l'aide d'une sorte de canon. Pendant la manœuvre, les ouvriers en mettaient partout. Malgré cette protection contre l'échauffement qui fragilise l'acier des structures, la tour centrale sera évacuée précipitamment en 2002 pour raison de sécurité incendie.



Le Monde, 5.4.2005 et Le P(h)arisien, 20.10.2008.

1965 1

Premier cas de mésothéliome pleural, diagnostiqué par le français Jean Turiaf décrit dans le bulletin de l'Académie de médecine.

1972 8 Achèvement de la construction

Le Campus de Jussieu inachevé est occupé.

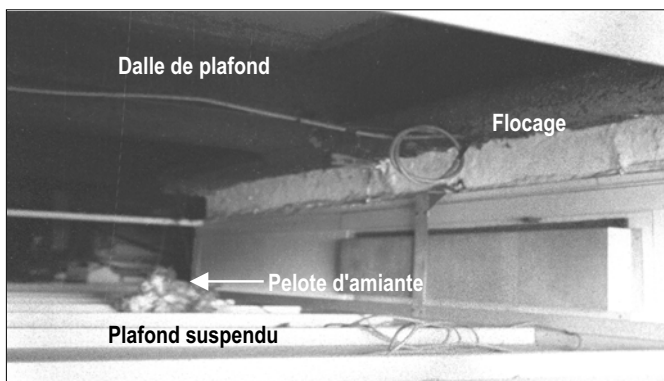


Photo prise à la sauvette dans la tour avant son déflocage en 1977 (FI)

1974 10 Première dénonciation des risques

Henri Pézerat qui travaillait à Jussieu rappelait les circonstances de l'apparition de l'affaire de l'amiante sur le campus de Jussieu. Un jour, un de nos collègues est venu expliquer que la poussière que nous retrouvions sur nos paillasses [de laboratoire] avait son origine dans l'amiante qui se trouvait dans le flocage qui avait été fait au-dessus des faux plafonds. Nous ignorions totalement les conséquences de l'amiante sur la santé. Nous en avons pris conscience lorsque ce collègue nous a affirmé que l'amiante était probablement cancérigène.

Témoignage datant probablement des années 70.



Henri Pézerat, à gauche, portant la banderole: "Université polluée AMIANTE = CANCER".

Les assemblées, manifestations, occupations se succèdent sans répit.

1976 12 Les pharmaciens s'en inquiètent

Je vous demande[...] de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de remplacer [vos] appareillages par des filtres ne renfermant pas d'amiante [...] car, l'amiante peut provoquer, non seulement l'asbestose professionnelle, mais également le mésothéliome longtemps après le premier contact.

Circulaire du Président du Syndicat national de l'industrie pharmaceutique, 27.10.1976.

1976 12 Contre-offensive du lobby de l'amiante

L'amiante est un matériau naturel. C'est un minéral indispensable. Apprenons à vivre avec l'amiante. Extraits d'une pleine page de publicité de la Chambre syndicale de l'amiante et du Syndicat de l'Amiante-Ciment.

Le Monde, 17.11.1976.

1977 13

Le colloque sur l'amiante à Beaubourg s'avère être une riposte camouflée du patronat pour contrer les dénonciations des travailleurs d'Amisol et les révélations du Collectif Jussieu et ainsi faire pression sur les médias.

Rouge, 6.5.1977.

1977 13 Confusions et tergiversations

Le dossier du désamiantage de Jussieu vire au casse-tête insoluble, titre Le Monde. Attentisme, petits calculs politiques, manque de réflexion: tout se mêle dans cette affaire qui évoque irrésistiblement quelques grands scandales passés, du trou des Halles aux abattoirs de la Villette.

Le Monde, 2.5.1977.

1977 13

FAC morte contre l'amiante. Des piquets bloquent toutes les portes du site pour exiger la reprise immédiate des travaux de protection contre l'amiante qui ont été interrompus depuis un an. *L'amiante tue; nous ne voulons plus respirer l'amiante,* réclament les manifestants.

Rouge, 18.5.1977.

1977 13

Un premier décès

La quantité d'amiante présente dans l'air des ces locaux [du Centre universitaire de Jussieu] est jusqu'à 2'000 fois plus forte que celle rencontrée dans les rues de Paris [et] le niveau de pollution est comparable à celui des voisinages de mines ou d'usines d'amiante. Premier décès par cancer du poumon d'un technicien employé pendant 14 ans sur le site.



Communiqué de presse du Collectif intersyndical sécurité CFTD-CGT-FEN des Universités Paris VI et Paris VII (ci-après CIS), 5.7.1977.

1977 13

Parution de la "bible" des Associations de défense des victimes de l'amiante¹

Le CIS annonce la publication de son livre *Danger, amiante !* Il exige entre autres que l'air des bâtiments soit épuré avant d'être rejeté à l'extérieur, l'emballage étiqueté des déchets et la conservation à vie des dossiers médicaux des salariés.

Communiqué du CIS, 27.8.1977.

¹ Ouvrage qui précède l'indispensable "Les risques travail", La Découverte, 1985.

1977 13

Interdiction de l'utilisation du flocage à l'amiante dans les bâtiments à l'usage d'habitation.

Journal officiel de la République française, 17.11.1977.

1978 14

Dans sa Résolution sur les risques sanitaires de l'amiante, le *Journal officiel de la Communauté européenne* insiste, entre autres, sur le droit de l'ensemble de la population à une information non tronquée, plus particulièrement dans les domaines tels que la santé publique. Il n'en sera rien à Jussieu.

Journal officiel de la Communauté européenne, 9.1.1978.

1978 14

Enquête sur des assassinats au dessus de tout soupçon, tel est le titre de l'excellent dossier d'Anne Guérin sur les ravages de l'amiante en France publié par *Les Temps modernes*.

Les Temps modernes, juin-juillet 1978, 62 pages.

1978 14

Les présidents des universités P. et M. Curie et Paris VII distribuent une contrefaçon des tracts du CIS: "Information Amiante" qui se veut rassurante. Le CIS réplique: *Une décision de principe sans argent c'est du vent. Nous voulons au moins 8 millions sur le budget 1979.*

Contre-tract, 4.10.1978 et sa réplique, 23.10.1978.

1978 14

Lettre aux parlementaires sur le problème de la pollution par l'amiante du Centre Universitaire Jussieu / St Bernard, sur la nécessité d'inscrire des crédits ad hoc au budget 1979 du Ministère des universités.

Lettre du CIS, 6.11.1978.

1978 14

Les fibres cancérogènes volent dans l'air à la faveur du moindre courant d'air, déclare le CIS. Il faut désamianter, cependant le coût des travaux nécessaires à mettre le site hors amiante, est évalué par les experts à une vingtaine de millions, tour administrative non comprise.

Le Matin, 15.11.1978.

1978 14

En finir avec l'amiante à Jussieu, tel est le titre du tract d'information tiré par le CIS à 10'000 exemplaires !

25.11.1978.

1979 15

Nouveau tract: *En finir avec l'amiante à Jussieu*. On y apprend que 1'200 professionnels de Jussieu ont passé une série d'exams médicaux. L'INSERM en conclut: *Un certain nombre de tendances se dégagent, suffisamment nettes pour confirmer la légitimité des interrogations sur les effets sanitaires de l'amiante d'environnement à Jussieu.*

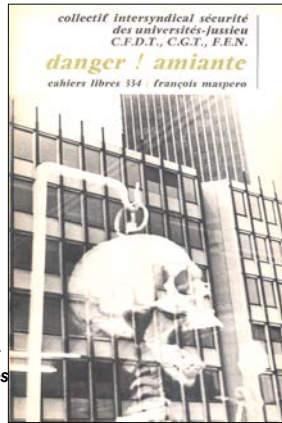
Tract du 1.9.1979 résumant le rapport de l'INSERM Analyse détaillée des 594

premiers dossiers recueillis dans l'enquête de Jussieu, 1.7.1979.

1981 17

Enrobage de 6'000 m² de flocages à l'amiante à l'Université de Censier, Sorbonne nouvelle, à Ivry. L'EPFL assiste à ces travaux expérimentaux, car ce procédé qui évite le désamiantage est envisagé. Il fut appliqué à tort à la tour de la TVSR à Genève avant son désamiantage complet.

Rapport de visite, 22.6.1981.



1989 25

La recherche publie un article scientifique alarmant sur la mortalité par l'amiante. Son auteur dont le pseudonyme est chrysotile Latour, membre du CIS pourrait être Henri Pézerat ou André Gorz.

La Recherche, N° 89, mai 1989.

1994 30

Une dizaine de cas de maladies professionnelles dues à l'amiante sont dénoncés par le Comité anti-amiante qui s'est constitué en octobre de cette année.

Le Monde 5.4.2005.

1996 32

Le gouvernement hésite toujours à désamianter Jussieu où le personnel commence à vivre dans l'angoisse et la crainte d'être atteint un jour par l'une des maladies liées à l'amiante.

Le Monde, 10.7.1996.

1996 32

Les 220'000 mètres carrés de locaux floqués du campus de Jussieu seront désamiantés pour un coût dépassant un milliard de francs. L'opération s'est avérée extrêmement compliquée, car l'équivalent du volume d'une allumette en fibre d'amiante suffit à polluer, au-delà des normes, une pièce de 30 mètres carrés.

Le Monde, 20.7.1996.

1996 32

Début des travaux de désamiantage

La rentrée des étudiants à Jussieu pourrait être reportée. Ils lancent un appel à la grève, mais sont partagés entre désamiantage et déménagement dans des constructions neuves, ce qui coûterait 1,5 milliard de francs.

Le Monde, 28.9.1996.



Paris, 7 octobre 2016: la lutte des victimes de l'amiante continue !

1997 33

Interdiction de l'amiante en France

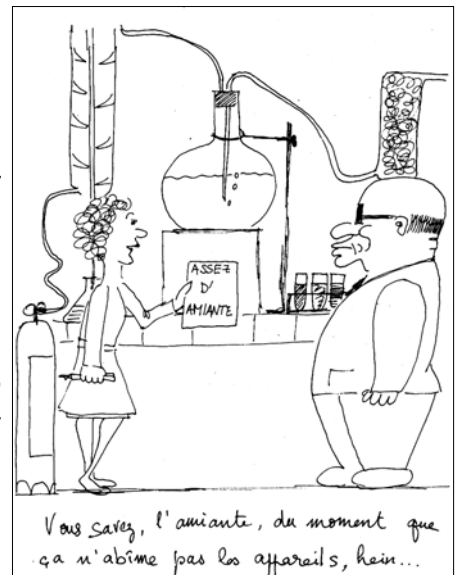
1997 33

Claude Allègre: étouffeur d'alertes

Nommé au Ministère de l'Education nationale, il tente en vain de bloquer le dossier Jussieu.

Quant aux enseignants et étudiants qui ont lancé l'alerte amiante, il les considère atteints d'un phénomène de psychose collective.

Le Monde 5.4.2005.



Tract du Comité interprofessionnel sécurité, 25.1.1978

1997 33

L'opération de désamiantage de Jussieu, en panne depuis un an, est redéfinie. Le Monde 10.10.1997.

1998 34

Le Comité anti-amiante de Jussieu constate l'augmentation du nombre de maladies professionnelles sur le campus: 9 en 1994, 16 en 1995, 26 en 1996 et 43 en 1997. Le Monde 27.6.1998.

1999 35

59 cas de contamination sont reconnus, dont 4 décès.

Le Monde, 10.1.2005.

1999 35

Le campus héberge 45'000 étudiants, 3800 chercheurs et enseignants et 3'000 employés techniques et administratifs. Tous sont piégés par l'amiante. Le Monde 21.9.1999.

2002 38

On compte 11 malades de l'amiante parmi le personnel exposé à Jussieu. Chacun reçoit de 30'000 à 38'000 euros de dommages-intérêts pour les préjudices moraux, ou d'agrément, ou les souffrances endurées. Le Monde, 16.2.2002.

2003 39

En 2002 et 2003, 5 personnes, dont 4 hommes et une femme, présentes lors du flocage du Campus puis employées à Jussieu jusqu'à 2002 sont décédées des suites d'un mésothéliome. Le Monde, 24.10.2007.

2003 39

Trois enseignants-chercheurs (deux physiciens et un géologue) et deux ingénieurs (océanographe et informatique) ont été reconnus malades de l'amiante. L'un d'eux, éminent volcanologue, vient de décéder d'un mésothéliome. *Nous sommes, hélas, qu'au début de la période où l'on peut voir les effets réels de l'amiante à Jussieu.* Libération, 18.10.2003.

2004 40

Bilan: 110 cas de contamination et 6 décès. Le Monde, 10.1.2005.

2005 41

Trois responsables du campus risquent d'être jugés pour *mise en danger de la vie d'autrui*, elles pourraient aussi l'être pour *blessures et homicides involontaires*. Le Monde, 11 et 12.1.2005.

2007 43

Le bilan s'alourdit: 130 malades et 22 morts parmi le personnel.

Le Nouvel observateur, 1.12.2007.

2008 44

Une trentaine d'enseignants-chercheurs sont intoxiqués par les peintures antifeu contenant du xylène toxique sont admis à la médecine du travail de la faculté. Le P(h)arisien, 20.10.2008.

2011 47

Un désastre financier, Titre Le Monde. Opération mal conduite, coûteuse et retardée. En 1996 il n'était question que d'un désamiantage devant s'achever en trois ans pour 183 millions d'euros. En 2010, le coût était estimé à 1.85 milliard d'euros pour des travaux durant jusqu'à 2015.

Le Monde, 17.11.2011.

2014 50

Ce sont 160 cas de maladies professionnelles qui ont été reconnues parmi le personnel de Jussieu dont 40 atteints de mésothéliome ou de cancer bronco-pulmonaire. On ignore tout de l'état de santé de la centaine de milliers d'étudiants ayant fréquenté le site. Quant aux neuf mises en examen, elles ont été annulées.

Le Monde, 4.7.2014 et AFP, 5.7.2014.

2016 52 Inauguration du Campus désamianté

Le 29 septembre dernier, inauguration du Campus désamianté et rénové après 20 ans de travaux. Pour l'Etat, il n'est plus question d'évoquer la seule raison de cet énorme gâchis: l'amiante.

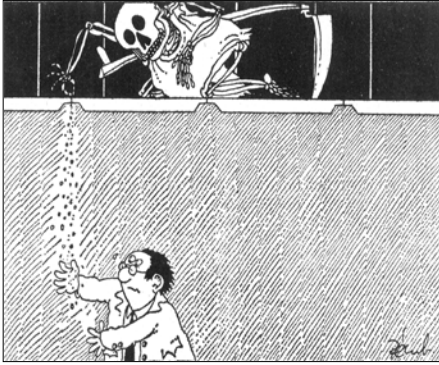
AFP, 30.9.2016 et PCS (Puissance Cellule Site I) 29.11.2016. ■



Paris, 7 octobre 2016: la lutte des victimes de l'amiante, de leurs proches et de leurs Associations continue !

Les caricaturistes de presse à la rescousse !

Flocages et déflocages



FOBB, journal syndical suisse, 3.10.1985



Le Droit au logement, Suisse, 1.5.2002

Médecine préventive

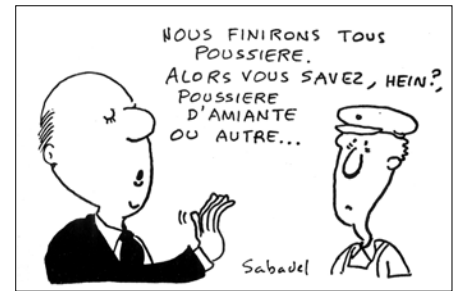


Danger Amiante ! p.63



Rouge, 22.3.2001

Patronat amianteur



Danger Amiante ! p.260



Le Monde 19.9.1996



Danger Amiante ! p.63

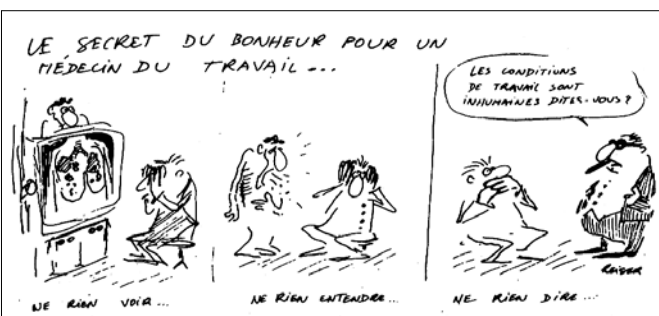
Etat sourd-muet



Le Monde 5.6.2000



Charlie Hebdo, 10.7.98



Danger Amiante ! p.152



Danger Amiante ! p.172

Omissions, mensonges et bourrage de crânes

Il est utile de comprendre, à travers les déclarations publiques des promoteurs de l'amiante et leurs zélés propagandistes, pourquoi les mesures de protection de la population contre les risques de l'amiante ont tant tardé à être prises compte. Voici quelques perles datant de décennies après que la relation cancer-amiante (1950) et mésothéliome-amiante (1962) ait été scientifiquement prouvée. Mais arrêtons-nous au siècle passé.

Service de prévention d'incendie pour l'industrie et l'artisanat, France

Parmi tous les travailleurs des usines qui traitent l'amiante, par exemple fabrication d'éléments en ciment-amiante, application par projection d'amiante [...] les cas de cancer, dans cette catégorie de travailleurs se situent chez des personnes qui fument au travail. **Les morts de mésothéliome, c'était le tabac ?**

Communication, Paris 24.12.1975.

Chambre syndicale de l'Amiante et Syndicat de l'Amiante-Ciment, France

Les problèmes posés par l'amiante ne sont rien, comparés aux immenses services qu'il nous rend chaque jour, sans même que vous le sachiez. Ces problèmes sont et seront surmontés. **Par qui donc ?**

Le Monde, 17.11.1976 (publicité pleine page).

N'est-il pas étrange de voir constamment participer à ces "bat-tages" certains scientifiques, certains syndicalistes ou certains groupes politiques sans que jamais il ne soit fait référence aux conséquences que de telles opérations peuvent avoir sur les activités économiques. **Et sur la santé publique ?**

Le Monde, 5.1.1977, réplique au rapport du Centre de recherche sur le cancer.

Industrie suisse de l'amiante (Eternit)

L'industrie de l'amiante est consciente des risques inhérents à son activité. [Mais] le problème est aujourd'hui maîtrisé.

Le problème d'élimination d'une centaine de tonnes d'amiante par habitant en Suisse ?

24 Heures, 5.5.1981, Lettre de lecteur... d'un directeur d'Eternit.

Eternit Payerne en Suisse

L'entreprise est sincèrement convaincue "qu'une mise en danger de la santé peut être exclue avec une probabilité confinante à la certitude". **La santé économique de ses milliardaires ?**

Journal de la construction, 1.11.1982 (article de complaisance).

Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accident

Il est donc compréhensible que le problème de l'amiante fasse également entrer en lice des gens incompetents qui ne font malheureusement que provoquer confusion sans résoudre le problème. Qui plus est, le sujet est parfois exploité à des fins politiques... Titre de l'article: *L'amiante peut aussi être sans danger !* **Pour les finances des assureurs ?**

Bulletin de la CNA (actuellement SUVA), N° 22, octobre 1985.

La grande presse de Suisse romande

Les débats sur l'amiante ont en fait toujours été nourris de slogans émotionnels et de peurs irraisonnées et n'ont que très rarement échappé aux considérations politiques et économiques. **Aucun journaliste n'y aurait-il donc échappé ?**

24 Heures, Federico Camponovo, 10.5.1993.

Comité permanent amiante (CPA), France

Le chrysotile est cancérigène, mais pas en dessous d'un certain niveau de dose [...]. Dans certains cas, retirer le flocage est plus risqué que de la laisser en place [...]. Les syndicats préfèrent la surveillance au bannissement [de l'amiante]. **Le syndicat... de l'amiante-ciment ?**

Le Monde, 7.12.1994.

Et pour conclure...provisoirement

Quatre dirigeants du CPA ont été mis en examen. Selon l'ANDEVA, le but affiché du CPA était de faire de la prévention en défendant un "usage maîtrisé" de l'amiante [...]. En réalité il s'agissait [de] préserver les intérêts des industriels. **A quand la mise en examen de tous les bonimenteurs des amianteurs ?**

Le Monde, 11.1.2012.

Assurance

La Suva renonce à «espionner» ses assurés

La Suva renonce «pour l'instant» à engager des détectives afin de lutter contre la fraude à l'assurance. Cette décision fait suite à un récent arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme: les juges de Strasbourg ont accordé une réparation de 8000 euros pour tort moral à une Zurichoise de 62 ans qui avait été espionnée par son assurance. La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (Suva) suivait des fraudeurs présumés dans certains cas précis, environ 10 à 15 par année. **ATS**

24 Heures, 21.10.2016

On savait que l'assurance professionnelle obligatoire en Suisse approchait discrètement les veuves de l'amiante, chez elles, aux funérailles ou par téléphone pour qu'elles cessent d'espérer une reconnaissance de la cause professionnelle de leurs malheurs et le versement des indemnités auxquelles elles ont droit.

Il est regrettable que la SUVA renonce "pour l'instant" à espionner ses clients malades et leurs proches. Elle découvrirait la détresse de ses oubliés de l'amiante qui après s'être ruinés en primes d'assurance, en honoraires d'avocats, en frais médicaux non remboursés et en factures de funérailles, se retrouvent sans un sou. "Fraude à l'assurance", dites vous, ou "de l'assurance" ? Ces mouchards apprendraient aussi – mais la SUVA le sait déjà ! – combien ses intimidations envers les familles finissent par les dégoûter de quémander leur dû. Et puis, sur les chantiers, ses cafards pourraient confirmer la réponse des travailleurs: "Jamais vu !" à leur question "Combien de fois par an passe un inspecteur du travail ?". Enfin, la SUVA aurait tout avantage à envoyer ses détectives chez les employeurs coupables de violation des conventions pour découvrir comment ils s'y prennent pour éviter d'assumer les conséquences financières de leurs négligences, les faisant endosser à l'assurance, soit, aux propres assurés.

Alors, que la SUVA ne renonce jamais à espionner, car elle a tout à gagner en probité, quitte à entamer quelque peu "sa" fortune ! D'ailleurs, celle-ci ne semble pas se porter si mal à en croire son annonce diffusée une semaine avant celle des espions. Pour inciter ses accidentés à retravailler, la SUVA leur offrira jusqu'à 20'000 francs ! "Nous préférons donner à nos assurés une perspective plutôt qu'une rente" déclare l'un de ses chefs.

Mais, quelles "perspectives" offre-t-elle à ceux qui, tués au travail, n'en ont cure ?

S. Schmidheiny sera-t-il enfin jugé pour ses crimes en Italie ?

Déjà huit ans de procédure !

Le procès s'était ouvert en décembre 2009. En novembre 2011, le procureur Raffaele Guariniello avait requis 20 ans d'incarcération contre S. Schmidheiny et des indemnités substantielles. Puis, le 13 février 2012, le Tribunal de Turin avait jugé les inculpés coupables de négligence et les avait condamnés à 16 années d'emprisonnement. En juin 2013, la Cour d'appel italienne avait aggravé la peine de Stephan Schmidheiny la portant à 18 ans de prison pour avoir causé la mort de 3'000 personnes. Elle avait abandonné les charges contre le deuxième accusé Jean-Louis de Cartier décédé en mai 2013.

Le 19 novembre 2014, la Cour constitutionnelle suprême italienne avait cassé la décision de la Cour de Turin, au motif que le délai de prescription était dépassé. Ce fut une terrible déception pour toutes les plaignants et les associations qui les ont soutenus ardemment durant toute la procédure.

En juillet 2015, un tribunal italien a transmis le dossier à la Cour Constitutionnelle pour qu'elle décide si Stephan Schmidheiny, le patron d'Eternit pouvait à nouveau être jugé pour homicide volontaire. Le 22 juillet 2016, la Cour Constitutionnelle a jugé qu'il ne pouvait être traduit en justice pour les décès liés à l'amiante puisque l'accusé avait déjà fait l'objet d'une procédure.

Mais, au niveau politique, le Sénat italien avait exigé en janvier 2016 qu'il soit renvoyé à nouveau devant le Tribunal. La pression s'est fait sentir pour qu'une audience préliminaire ait lieu devant la juge. C'est pourquoi le 27 octobre dernier cette audience a été rouverte. Le milliardaire Stephan Schmidheiny est donc accusé d'homicide volontaire aggravé pour le décès de 258 personnes entre 1989 et 2014. A la fin de l'audience, les participants ont appris que la procédure sera renvoyée au 4 novembre.

Rencontre associations et avocats

L'après-midi du 27 octobre où nous étions présentes, une réunion regroupant des Associations de défense des victimes a eu lieu en ville de Turin. Nous avons été informés grâce aux interventions remarquées de Dario Mirabelli, expert du registre des tumeurs, du professeur Benedetto Terracini, épidémiologue universitaire représentant la partie civile, des l'avocat-e-s des victimes, Laura Mara et Sergio Bonetto. Ces deux avocat-e-s ont soulevé les problèmes actuels quasi inextricables de la procédure.

Pour Laura Mara, la procédure serait très longue s'il fallait prendre tous les cas un à un. Cela pourrait durer plus de 13 ans et entraînerait de nombreuses difficultés pour les plaignant-e-s et leurs défenseurs. Sergio Bonetto fut encore plus pessimiste rappelant qu'à ce jour, en Italie, aucun procès n'avait été gagné

lorsque plusieurs plaignants se présentaient à la fois. La magistrature n'est pas prête à accepter ce problème de justice sociale voulant une procédure au cas par cas et délocalisant les sessions vers d'autres tribunaux locaux à Vercelli et Casale.

Du fait que la Cour de cassation a prescrit tous les faits, bien qu'elle ait reconnu la responsabilité de Schmidheiny, les avocats devront encore prouver que les maladies ayant causé la mort des victimes n'ont pu être provoquées par d'autres cancérigènes que l'amiante. Mais depuis que le procureur Guariniello est à la retraite, les dossiers sont restés dans les tiroirs. Les chances de succès de la procédure s'avèrent donc réduites, à tel point que les avocats comptent davantage sur la mobilisation de la société civile que sur les démarches juridiques.

Derniers rebondissements

Le 4 novembre dernier s'est tenue une deuxième session préliminaire. Les avocats de Schmidheiny défendent le fait qu'il n'y a pas d'éléments nouveaux permettant de juger l'accusé d'homicide volontaire, comme le stipule l'accusation. Cela implique que les cas en suspens soient remis en question et les chefs

d'accusation reconsidérés. La situation est donc plus que délicate, parce qu'elle entraînerait la délocaliser du procès, une forte dépense d'énergies pour les avocats, disperserait et démoraliserait les plaignants-e-s et les militants qui les soutiennent.

Bien que 120 nouveaux décès aient eu lieu depuis le début de cet Eternit Bis, leurs cas risqueraient d'être

prescrits. On en saura davantage le 29 novembre prochain puisqu'une nouvelle session vient d'y être programmée.

Qu'est-ce qui va faire avancer la cause des victimes sans cesse renvoyées d'une juridiction à l'autre ? Certains estiment que seul un Tribunal international pourrait mettre fin à cette cruelle impasse dans laquelle s'est engouffrée la justice italienne. I.P. ■



Les déléguées de CAOVA devant le Tribunal de Turin, 27 octobre 2016

Soutien financier à CAOVA, AlerteAmiante et pour la défense juridique des victimes. En versant un don, vous soutiendrez notre action. Merci d'y penser !	
Adresse Comité d'aide et d'orientation des victimes de l'amiante CAOVA Avenue Vinet, 39 CH - 1004 Lausanne	Versements Bulletin de versement: CCP 10 - 25 551 - 5 De l'étranger par virement international: PostFinance SA Mingerstrasse, 20 CH - 3030 Berne
Virement international PostFinance SA Mingerstrasse, 20 CH 3030 Berne	Numéro IBAN: www.iban.ch CH35 0900 0000 1002 5551 5 Clearing: 09000
Code Swift / BIC: POFICHBEXX	Consultez notre site : www.caova.ch